

Conseil Municipal

Mercredi 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de septembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 22 septembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle Des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MARTIN Christelle, M. PIESET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole, M. JENDRASZEK Michel, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, MME DEVIGNE Stella, M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUOT Sabine, M. BASTIEN Guillaume, MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, M. KLEE Alain.

EXCUSES : MME MAES Françoise par pouvoir à M. FONTAINE Jean-Paul, M. DANCOINE Thierry par pouvoir à M. PIESET Arnaud, MME DUJARDIN Gilberte par pouvoir à M. ZEBBAR Kamel, M. PIOTROWSKI Georges par pouvoir à M. JENDRASZEK Michel, MME SOLTANI Nacera par pouvoir à M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia par pouvoir à M. LACAILLE René

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie

OBJET : 2022-4-10

RÉNOVATION DE LA CITÉ DES HAUTS-PRÈS

APPEL À PROJETS "ERBM" - CO-FINANCEMENT ÉTAT & RÉGION

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un projet de divers aménagements portant sur la cité des Hauts Près appartenant à Maisons & Cités. Cette opération a été validée par le Comité de Pilotage ERBM ("Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier") en 2018, subventionnable dans le cadre de la réhabilitation des logements, au titre de l'efficacité énergétique.

Il précise que ce projet global d'aménagement de la Cité comprend 4 leviers qui ont été recensés pour améliorer le cadre de vie, et renforcer le lien social :

1. Le parc des rives du Bouchard

- créer un espace de rencontre entre le quartier du Kintron et la cité des Hauts-Près ;
- mettre en valeur les rives du Bouchard ;
- donner une seconde vie aux anciens potagers ;
- relier la cité au centre bourg via l'itinéraire de la future boucle Lallinoise.

2. Requalifier un délaissé en entrée des cités "Hauts-Près" et "Nouveau-Monde" (projet « square Sadi Carnot »)

- créer un espace de rencontre entre la cité du Nouveau-Monde et la cité des Hauts-Près ;
- requalifier ce lieu de passage autrefois animé par la vie commerçante du quartier ;
- renforcer la nature en ville ;
- gérer les conflits d'usage entre piéton et véhicules ;
- installer une "Boîte à Lire";
- éclairage public.

3. Requalifier la friche des anciens garages Maisons & Cités, en sortie des Hauts-Près, donnant sur l'entrée principale du parc des Arbandries

- mettre en évidence et en valeur l'entrée du parc ;
- créer des espaces de rencontre ou de jeux en bordure de la cité ;
- créer les places de stationnements nécessaires aux visiteurs du parc ;
- intégrer le parking dans un environnement végétal fort.

4. Démolir l'ancien dispensaire de FILIERIS, allée des Zinias (Hauts-Près)

- supprimer ce local énergivore, propriété de la FILIERIS et mis à disposition de la commune pour ses associations, mais ne répondant plus aux normes en vigueur ;
- retrouver un local pour les associations au sein du quartier ;
- définir un nouveau projet pour ce site.

Monsieur le Maire propose aujourd'hui de valider ce projet et de l'autoriser à solliciter conjointement l'État et la Région à parts égales, dans le cadre de ce projet global d'aménagements divers, au titre du dispositif de l'ERBM.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet global d'aménagements divers Cité des Hauts-Près présenté ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter conjointement l'État et la Région au titre de l'ERBM, et à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision ;

ADOPTE le Plan de Financement comme suit :

DÉPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
TOTAL des Aménagements (Montants Marchés attribués & Montants estimés)	992 112 € HT	ÉTAT & RÉGION - ERBM	368 595 €
		ÉTAT - DETR	201 889 €
		RÉGION - Contrat de Ville 2022	55 000 €
		DÉPARTEMENT - PTS 2022 / 2023	20 900 €
		AGENCE DE L'EAU - Milieux Naturels Non Humides	100 000 €
		COMMUNE - Autofinancement	245 729 €

PRÉVOIT l'inscription du montant des dépenses aux Budgets Prévisionnels concernés.

Résultats de vote :

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 23 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise est un vote par pouvoir de FONTAINE Jean-Paul, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte est un vote par pouvoir de ZEBBAR Kamel, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie.

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de KLEE Alain, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,

M. Fontaine Jean-Paul